



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 96740

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les exonérations de cotisations sociales, prévues dans la loi de finances 2008, pour les créations ou implantations d'activités dans les zones de restructuration de la défense (ZRD). Le décret définissant les règles de calcul de la dégressivité de ces exonérations et la circulaire ministérielle d'application n'ont à ce jour pas été publiés. En l'absence de publication de ces textes réglementaires, la mesure reste inapplicable. Or, cette mesure constitue un argument important dans la promotion des territoires concernés pour attirer de nouveaux investisseurs, comme c'est le cas pour le territoire de l'agglomération de Laval. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que ces textes d'application soient publiés et permettre ainsi aux territoires concernés par la réforme de la carte militaire, de bénéficier des dispositifs prévus dans le cadre de la loi. Il lui demande, en outre, de bien vouloir lui confirmer que les demandes d'exonérations formulées dès que les conditions réglementaires seront réunies, pourront bien bénéficier d'une rétroactivité sur les cotisations précédemment versées.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96740

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13611

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)